

Géographie du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger

Thibaut Jaulin

▶ **To cite this version:**

Thibaut Jaulin. Géographie du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger. L'Espace Politique, 2014, 2014/02 (23), 10.4000/espacepolitique.3099 . hal-03568479

HAL Id: hal-03568479

https://sciencespo.hal.science/hal-03568479

Submitted on 12 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thibaut Jaulin

Géographie du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger

1 Les 20, 21 et 22 octobre 2011, avec un jour d'avance sur leurs concitoyens en Tunisie, plus de 700 000 Tunisiens à l'étranger[1] ont été appelés à élire 18 députés à l'Assemblée constituante, sur un total de 217 sièges. Pour cela, l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) et les Instances régionales indépendantes pour les élections (IRIE), chargées d'organiser et de superviser l'élection, ont déployé plusieurs centaines de bureaux de vote dans les six circonscriptions de l'étranger : France 1, France 2[2], Italie, Allemagne, Amérique du Nord/reste de l'Europe, et pays arabes/reste du monde.

2 Avec plus de 200 000 votants, dont 120 000 en France, le taux de participation à l'étranger a atteint presque un tiers de la population en âge de voter. Ce résultat apparaît comme un succès pour au moins deux raisons : les élections à distance se caractérisent par une forte abstention, et l'élection de 2011 en Tunisie a été marquée par une participation relativement faible, de l'ordre d'un électeur sur deux, si l'on considère le caractère historique de cette première élection démocratique. Par ailleurs, les résultats à l'étranger sont caractérisés par la victoire du parti islamiste EnNahda, qui réalise un score quasi identique en Tunisie et à l'étranger, et par un succès relatif des principaux partis dit « modernistes », qui obtiennent trois à quatre points de plus à l'étranger, notamment grâce à une moindre dispersion des voix en faveur des petits partis et des listes indépendantes.

3 Ces résultats ont suscité différents commentaires dans la presse et dans la blogosphère tunisienne. Certains se sont étonnés que le vote islamiste soit aussi important parmi les Tunisiens à l'étranger, alors que ces derniers résident en majorité dans des pays occidentaux. De rares articles de presse ont vu dans ce vote le produit de la sociologie de l'immigration tunisienne ou d'une réaction à la stigmatisation des musulmans[3]. Toutefois, aucune étude scientifique n'a été menée sur cette question. Pourtant une analyse détaillée de résultats à l'étranger révèle des variations significatives selon le pays et le lieu de résidence. EnNahda, par exemple, a réalisé un score élevé en Italie, mais un score relativement faible dans la circonscription d'Amérique du Nord/reste de l'Europe, à l'inverse des partis modernistes. De même, au niveau local, en Île-de-France, les partis modernistes ont obtenu de relativement bons résultats à Paris et dans les Hauts-de-Seine, tandis que EnNahda a réalisé ses meilleurs scores en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne.

4 Cette contribution se situe à la croisée de deux champs émergents des études électorales : la sociologie du vote à distance, qui est principalement le fait de spécialistes du transnationalisme (Dedieu *et al.*, 2013 ; Lafleur, 2013 ; Escobar *et al.*, 2014), et la sociologie électorale dans les pays arabes, qui connait un renouveau depuis la chute des régimes autoritaires en Tunisie et en Egypte (Catusse, 2012). À partir de résultats inédits[4] et de cartes originales[5], ce texte présente une analyse multi-échelles du vote des Tunisiens à l'étranger en 2011 et soulève plusieurs questions de recherche. Quelles sont les variables pertinentes pour analyser la participation et le vote à distance ? Comment mesurer les effets éventuels de l'expérience migratoire et de la socialisation dans le pays de résidence sur le vote ? Comment appréhender la question du *contexte* (famille, amis, collègues, réseaux partisans et associatifs, etc.) dans la double perspective locale et transnationale qui caractérise les élections à distance ?

5 Ce texte pose des jalons méthodologiques pour une géographie du vote à distance et présente un point de départ pour des enquête qualitatives parmi les communautés tunisiennes à l'étranger, sans prétendre réaliser à ce stade une analyse sociologique de ces dernières. La première partie, sur la sociologie du vote à distance et de la sociologie électorale dans les pays arabes, souligne l'intérêt du vote à distance comme objet de recherche dans le contexte des transformations politiques que connaissent les pays arabes depuis 2010. La partie suivante interroge les ressorts de la participation des Tunisiens à l'étranger à l'élection de 2011, en insistant sur l'héritage de l'ancien régime, les modalités d'inscription, et la diversité de

l'abstention selon les lieux de résidence. Enfin, la dernière partie présente trois niveaux d'analyse des résultats à l'étranger des principaux partis tunisiens en 2011. Le premier niveau, global, permet de comparer les résultats à l'étranger et en Tunisie. Le deuxième niveau, national, souligne les tendances du vote dans les principaux pays et régions d'immigration dans le monde. Le troisième niveau, local, met en évidence les contrastes forts du vote tunisien dans l'agglomération parisienne.

Pour une sociologie du vote à distance dans les pays arabes

Les élections à distance : des élections « comme les autres » ?

6 Le développement de la littérature sur le vote à distance a accompagné l'extension du droit pour les migrants de participer aux élections de leur pays d'origine depuis les années 1990[6]. Cette littérature est essentiellement le fait de spécialistes du transnationalisme, en particulier des relations entre les migrants et leur pays d'origine. Elle comprend principalement des essais de théories politiques, qui questionnent la légitimité de cette participation (López-Guerra 2005 ; Rubio-Marín, 2006 ; Bauböck, 2007), et des études comparatives, qui traitent des raisons pour lesquelles les États accordent le droit de vote à distance et des conditions dans lesquelles ce droit est exercé (Collyer & Vathi, 2007; IDEA, 2007).

7 Les travaux récents qui tentent d'appliquer les méthodes de la sociologie électorale au vote à distance (Dedieu *et al.*, 2013 ; Lafleur, 2013 ; Escobar *et al.*, 2014) marquent un renouvellement de la recherche sur les élections à distance pour deux raisons principales. Tout d'abord, ces travaux proposent de rompre avec l'idée selon laquelle les élections à distance ne sont pas dignes d'attention en raison du manque d'intérêt des électeurs à l'étranger pour la politique de leur pays d'origine, que prouverait le faible niveau de participation. Jean-Michel Lafleur (2013) montre au contraire que la participation dépend essentiellement des procédures d'inscription (délais, documents requis, système d'inscription, etc.), du système de vote (dans les consulats, par poste, par procuration), et du système de représentation (types d'élection, représentation spécifique, etc.). Autrement dit, l'électeur à l'étranger, comme tout électeur, renonce à exercer son droit de vote quand le « coût » de l'acte électoral est trop important (Braconnier et Dormagen, 2007).

8 Ensuite, ces travaux se caractérisent par une conception dynamique de la formation des opinions politiques transnationales qui vise à dépasser le débat sur la nature de l'impact, positive ou négative, de la socialisation des migrants dans les pays d'accueil sur les cadres sociaux et politiques de leur pays d'origine. En effet, les transferts sociaux et politiques des migrants (*social and political remittances*) (Levitt, 1998), y compris le vote à distance, ont souvent été perçus comme un vecteur de démocratisation (Docquier *et al.*, 2011) ou, au contraire, de pratiques clientélistes (Itzigsohn *et al.*, 2008, Tintori, 2009). Les méthodes de la sociologie électorale appliquées au vote à distance, notamment des sondages multi-sites, ont permis d'identifier des variables spécifiques au comportement électoral à distance, en relation avec le pays d'origine (région d'origine, raison de l'émigration) ou le pays d'accueil (statut légal, connaissance de la langue, discriminations ethniques ou religieuses).

9 Dans cette perspective, l'exemple du vote tunisien à l'étranger souligne la pertinence d'une approche géographique et d'une analyse multi-échelles du vote à distance. En effet, nous verrons que les résultats des principaux partis dessinent les contours des espaces multiples et complexes de la migration tunisienne, à l'échelle des principaux pays et régions d'immigration, ainsi qu'à l'échelle locale des grandes agglomérations. L'approche géographique et l'analyse multi-échelles du vote à distance représentent également un point de départ stimulant pour des enquêtes qualitatives centrées les électeurs et leur « environnement immédiat » (Braconnier, 2010). Dans le cas des élections à distance, il s'agira d'interroger l'environnement transnational des électeurs, ici et là-bas, réel et virtuel : famille, amis, collègues, compatriotes originaires de la même ville/région, activités communautaires (associations, mosquées), militantisme (dans le pays d'origine et dans le pays de résidence), etc. De telles enquêtes permettraient également d'approfondir la question complexe de

l'abstention (qui ne vote pas et pourquoi ?) et de soulever celle des relations entre vote à distance et le vote aux élections du pays d'accueil (pour les binationaux et les pays où les étrangers possèdent le droit de voter).

Une contribution au renouveau de la sociologie électorale dans les pays arabes

10 Ce texte invite également à développer les recherches sur les élections à distance dans les pays arabes. L'effondrement des régimes tunisien et égyptien en 2011 et l'organisation d'élections libres ont marqué une nouvelle étape pour l'étude des élections dans les pays arabes, avec une attention renouvelée pour le vote et pour les électeurs (Catusse, 2012). Pour l'élection tunisienne de 2011, plusieurs recherches ont été menées sur les corrélations entre les résultats au niveau des régions et les variables socioéconomiques lourdes (Gana *et al.* 2012), sur le profil des électeurs d'un bureaux de vote à Tunis à partir d'un questionnaire sorti des urnes (Heurtaux, 2013), et sur le calcul de la participation (Verdeil, 2012).

11 Aucun de ces travaux ne traite des électeurs à l'étranger, qui représentent pourtant près de 10% des électeurs et 5% des voix en Tunisie en 2011. De même, en Égypte, l'extension du droit de vote aux Égyptiens à l'étranger et la participation de ces derniers dans les différents élections depuis le 25 janvier 2011 ont suscité peu d'attention, sauf exception (El Baradei *et al.*, 2012). Pourtant, parmi les pays arabes dont une partie significative de la population réside à l'étranger, plusieurs accordent le droit de vote à l'étranger, certains depuis longtemps. Le Maroc, la Tunisie, et l'Algérie ont été les premiers à l'autoriser dans les années 1980 et 1990. Ils ont été suivis par l'Irak en 2005, par le Liban en 2009, et par l'Egypte et par le Maroc en 2011 (ce dernier l'a réintroduit après l'avoir supprimé).

12 Les rares recherches sur les élections à distance dans les pays arabes, par des spécialistes du transnationalisme, représentent une contribution originale au mouvement de recherche qui, au tournant des années 2000, s'est intéressé aux élections en contexte autoritaire comme un prisme pour analyser les processus de transformation politique dans les pays arabes (Gamblin, 1997 ; Zaki, 2009). Laurie Brand (2010 ; 2014), par exemple, a montré comment l'adoption du vote à distance par les régimes autoritaires marocains, tunisiens et algériens dans les années 1980 et 1990 a été un moyen de réaffirmer la légitimité du régime dans un contexte de contestation et/ou de transition. L'exemple du vote tunisien à l'étranger en 2011 appelle donc à intégrer pleinement l'étude des élections à distance dans la sociologie électorale des pays arabes.

La participation des Tunisiens à l'étranger à l'élection de 2011

Un héritage de l'ancien régime

13 Le droit pour les Tunisiens à l'étranger de voter aux élections tunisiennes est un héritage du régime de Ben Ali, qui a pour cadre les politiques visant à promouvoir la migration de travail et les relations avec les Tunisiens à l'étranger.

14 Au lendemain de l'indépendance de la Tunisie en 1956, le régime du président Habib Bourguiba s'oppose d'abord à l'émigration de main d'œuvre, perçue comme une perte de capital humain. Toutefois, un nombre croissant de travailleurs tunisiens part à l'étranger, la plupart en France avec un simple visa de tourisme. Au milieu des années 1960, alors que le nombre de Tunisiens en France est estimé à 50 000, l'Etat tunisien décide finalement d'organiser et de développer l'émigration de travail, avec pour objectifs de réduire la pression sur le marché de l'emploi et d'augmenter les transferts financiers des émigrés. L'OFPE (Office pour la formation professionnelle et l'emploi) est créé en 1967, avec pour mission de déterminer les besoins de main d'œuvre à l'étranger, d'encadrer les migrants, et de préparer leur retour. Il collabore avec l'Office national de l'immigration (ONI) français dès 1969. En 1973, à la veille du premier choc pétrolier, les trois quarts des 150 000 travailleurs tunisiens en France (chiffre officiel, certainement sous-évalué) ont émigré dans le cadre de l'émigration contrôlée, contre seulement un quart en 1969 (Simon, 1979).

15 Les chocs pétroliers et le début de la crise économique marquent la fin de l'immigration massive de main d'œuvre dans les pays développés. Progressivement, les travailleurs immigrés s'installent avec leur famille dans les pays d'accueil. L'émigration se poursuit, mais sous d'autres formes (regroupement familial, migration irrégulière) et vers d'autres destinations (pays du Golfe, Europe du Sud, Amérique du Nord). À partir de la fin des années 1990, le mouvement d'émigration reprend face à l'augmentation du chômage, notamment parmi les jeunes diplômés. À la fin des années 2000, les nombre de Tunisiens à l'étranger est estimé à plus d'un million, dont plus de la moitié en France, et autour de 150 000 en Italie et dans les pays du Golfe (CARIM, 2010).

16 Dans les années 1970 et 1980, l'Etat tunisien réorganise à plusieurs reprises les institutions chargées de l'émigration de travail[7], mais sa marge de manœuvre est, de fait, limitée par les politiques migratoires des pays d'accueil. Parallèlement, il développe un réseau consulaire extrêmement étendu et des associations de migrants, les *Amicales des travailleurs tunisiens*. Les consulats, outre leur rôle d'intermédiaires avec les autorités du pays hôte, et les *Amicales*, qui favorisent les rencontres et les échanges entre les migrants, permettent également à l'Etat tunisien de contrôler les mouvements d'opposants politiques à l'étranger, en particulier les mouvements de protestation sociale dans les années 1970 et l'opposition islamique à partir des années 1980 (Brand, 2006).

17 L'arrivée au pouvoir de Zine el-Abidine Ben Ali en 1987 marque une évolution de la politique à l'égard des Tunisiens à l'étranger. Ces derniers, perçus comme des contributeurs potentiels au développement de leur pays d'origine, bénéficient alors de facilités pour revenir et/ou investir en Tunisie. L'appellation officielle Travailleurs tunisiens à l'étranger (TTE) change pour celle de Tunisiens résidents à l'étranger (TRE). L'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), créé en 1988, est chargé de mettre en œuvre différentes mesures visant au développement de relations économiques, sociales et culturelles avec la Tunisie. L'OTE recrute notamment des *attachés sociaux* qui sont nommés dans les consulats.

18 Les Tunisiens à l'étranger obtiennent également le droit de voter aux élections présidentielles. En 1989, dans un contexte de libéralisation politique, la participation à l'étranger atteint un niveau comparable à celle de 2011, avec près de 75 000 votants (et 95 000 inscrits) pour une population estimée à 400 000 personnes. Toutefois, lors des élections suivantes, marquées par le virage autoritaire du régime, les fraudes sont importantes (faux électeurs, bourrages d'urnes) et le vote, en Tunisie comme à l'étranger, représente surtout une marque d'allégeance au régime. Parallèlement, le régime de Ben Ali reprend à son compte la politique d'encadrement et de contrôle des migrants. Il crée notamment une fédération des associations tunisiennes à l'étranger, rapidement contrôlée par les associations proches du Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD), le parti unique de Ben Ali (Brand, 2010).

19 Après la chute de régime de Ben Ali, les associations tunisiennes à l'étranger, regroupées au sein des Assises de l'immigration tunisienne, se mobilisent pour garantir la participation des Tunisiens de l'étranger aux élections à venir[8]. La Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, chargée entre mars et octobre 2011 d'organiser le « passage de la révolution aux élections » (Lieckefett, 2012), répond positivement à cette demande, qui fait consensus au sein des principaux partis politiques. Le système de représentation des Tunisiens à l'étranger dans l'Assemblé constituante leur est particulièrement favorable. Non seulement la Tunisie figure parmi les rares pays (une douzaine dans monde) qui possèdent des députés de l'étranger, mais le nombre de députés (18 sur 217) garantit un niveau de représentation égal en Tunisie et à l'étranger (1 siège pour 40 000 électeurs).

20 Enfin, la participation des Tunisiens à l'étranger à l'élection est favorisée par des procédures d'inscription simplifiées, comme nous allons le voir, et par le grand nombre de bureaux vote à l'étranger, installés dans les consulats et centres culturels tunisiens et dans des locaux mis à disposition par les autorités des pays de résidence (mairies, écoles, etc.). C'est, là encore, un héritage de l'ancien régime, puisque l'ISIE reprend largement la carte des bureaux de vote à l'étranger telle qu'elle existait sous Ben Ali.

L'inscription et la participation comme enjeux de l'élection de 2011

21 La participation, perçue comme le principal indicateur de la confiance des Tunisiens dans le processus électoral et, par là, dans le changement démocratique, a été un enjeu central de l'élection de 2011. Le choix d'un mode de scrutin proportionnel (selon la méthode « du plus fort reste »[9]) visait à garantir une large représentation des différents partis et forces politiques à l'Assemblée constituante, plutôt qu'à déterminer une majorité parlementaire. L'élection de 2011 est d'ailleurs souvent présentée comme une « fête nationale » à laquelle le maximum de citoyens devait participer[10].

22 L'abstention a toutefois été relativement forte au regard du caractère historique de cette première élection démocratique. Au lendemain des élections, une polémique a opposé l'ISIE à des bloggeurs au sujet du calcul de l'abstention. Alors que la première avait annoncé 90% de participation[11], les seconds ont rapidement dénoncé une estimation biaisée, car basée sur le nombre d'inscrits « volontaires », et non sur la population en âge de voter, dont la moitié seulement s'est rendue aux urnes (51,2 %)[12]. Le débat sur le calcul du taux de participation n'est pas propre à la Tunisie[13], mais il renvoie ici aux problèmes rencontrés par l'ISIE lors du processus d'inscription.

23 La nouvelle loi électorale tunisienne adoptée en mai 2011 prévoyait la mise à jour des listes électorales, sous le contrôle de l'ISIE, à partir du registre des cartes d'identité (Ministère de l'Intérieur) et des déclarations volontaires des électeurs (pour le lieu de résidence)[14] en raison du manque de fiabilité des registres électoraux. L'ISIE, après avoir repoussé de trois mois la date du scrutin, a lancé une vaste campagne d'inscription pendant l'été 2011. Toutefois, à l'expiration du délai, repoussé à deux reprises, entre un quart et la moitié de la population en âge de voter seulement était inscrite[15]. L'ISIE a donc décidé d'utiliser le registre des cartes d'identité pour inscrire ceux qui ne l'étaient pas encore avec pour conséquence la création de deux types de listes électorales : celle des inscrits « volontaires » et celle des inscrits « automatiques ». Enfin, deux semaines avant l'élection, l'ISIE a annoncé que même ceux qui ne trouveraient pas leur nom sur les listes électorales pourraient voter dans des bureaux *ad hoc* munis simplement de leur carte d'identité.

24 Pour les Tunisiens à l'étranger, le processus d'inscription a soulevé d'autres difficultés. La loi électorale prévoyait que les listes devaient être établies par les consulats à partir de leurs registres et, dans un premier temps, les électeurs ont dû se rendre en personne dans les consulats pour s'inscrire[16]. En fait, les procédures ont été rapidement simplifiées en raison du faible nombre d'inscrits et le processus d'inscription s'est poursuivi après l'expiration du délai. En France 1, l'IRIE a mobilisé de larges équipes de volontaires à partir du mois de septembre pour compiler dans une même base de données les inscriptions déjà réalisées de manière confuse par certains consulats (en particulier celui de Pantin) et pour inscrire ceux qui continuaient de se manifester par e-mail, SMS ou téléphone.[17] En revanche, dans d'autres circonscriptions, comme l'Italie, où la communauté tunisienne est plus dispersée et moins organisée, les inscriptions ont été réalisées par les consulats[18].

25 Le jour de l'élection, chacun a pu finalement voter muni simplement de sa carte d'identité, même sans être inscrit sur les listes électorales. Les noms des votants non-inscrits ont été reportés sur un registre « complémentaire ». En pratique, dans les grandes agglomérations, certains électeurs ont voté dans un autre bureau de vote que celui où ils étaient inscrits pour éviter les files d'attente[19]. Les inévitables confusions liées à l'existence de trois types de listes électorales (« volontaires », « automatiques, et « complémentaires ») complique le calcul de la participation, comme nous allons le voir ci-dessous. La simplification des procédures pour voter apparait toutefois comme l'un des facteurs ayant favorisé la mobilisation des Tunisiens à l'étranger le jour de l'élection.

Des niveaux de participation très variables

26 En Tunisie, le taux de participation varie entre 39 % et 64 % selon les circonscriptions (Verdeil, 2012). De manière générale, l'abstention est moins forte dans les grandes villes côtières et le sud-ouest du pays, et plus importante dans le centre, le nord-ouest côtier et

l'extrême sud, autrement dit les régions moins développées (Gana *et al*., 2012). À l'étranger, la participation moyenne (29,7 %) recouvre des disparités significatives, souvent en lien avec le niveau de qualification moyen des migrants (Sliman & Khlif, 2009). En effet, la participation est supérieure à 35 % dans les circonscriptions de France 1, Amérique du Nord/reste de l'Europe, et pays arabes/reste du monde, alors qu'elle est inférieure à 25 % dans les trois autres circonscriptions (Allemagne, Italie, France 2) (tableau 1).

Tableau 1: La participation à l'étranger et en Tunisie

	Pop. en âge de voter*	Participation
France 1	194 968	35,1%
France 2	239 408	24,0%
Italie	102 663	23,4%
Allemagne	63 429	21,3%
Amer. N./Europe	72 162	42,6%
Pays arabes/monde	48 966	40,9%
Total étranger	**721 596**	**29,7%**
Tunisie	**7 993 924**	**51,2%**

* Registre des cartes d'identités source: auteur à partir de ISIE

27 En revanche, ces résultats ne reflètent ni les différents régimes d'intégration des pays de résidence (par exemple, pays européens *versus* pays du Golfe), ni l'attitude des autorités de ces pays face à l'organisation d'une élection étrangère sur leur territoire. En effet, les réticences du Canada[20] face à la tenue d'une élection étrangère sur son territoire ne semblent pas avoir nuit à la participation dans cette circonscription.

28 L'analyse de la participation à une échelle plus grande permet d'affiner ces hypothèses. Sur 22 bureaux de vote de la circonscription de France 1[21], les écarts sont de près de 40 points entre le bureau d'Auxerre, où la participation est la plus faible (18,9 %), et celui de Nantes, où elle est la plus forte (57,7 %). Par ailleurs, le pourcentage d'inscrits volontaires est faible (un quart du total des inscrits, en moyenne), avec des variations très importantes selon les bureaux de vote, souvent en lien avec la participation (Auxerre compte seulement 12,7 % d'inscrits volontaires, contre 51,7 % dans les bureaux qui dépendent du consulat de Strasbourg). Ces résultats suggèrent qu'une faible mobilisation pour l'inscription est généralement suivie d'une participation faible. C'est également ce qu'observe Eric Verdeil (2012) en Tunisie, où les cartes de la participation, du pourcentage d'inscrits volontaires, et du ratio votants/inscrits « volontaires », sont très similaires. Enfin, la participation n'est pas homogène selon les régions, à l'exception des bureaux qui dépendent du consulat de Strasbourg, où la participation est généralement élevée (42,7 % en moyenne). Cela souligne le rôle central des consulats, comme à Strasbourg où la qualité des registres et le travail de l'administration a permis d'atteindre des taux d'inscription et de participation supérieurs à la moyenne[22]. Des enquêtes localisées permettraient sans doute de mettre en évidence le rôle des organisations et des réseaux communautaires dans la mobilisation pour l'inscription et le vote.

Les géographies du vote à l'étranger

29 L'analyse du vote tunisien à l'étranger porte sur trois niveaux (global, national, local) et se concentre sur les six partis arrivés en tête de l'élection de 2011 : le Mouvement de la Renaissance (EnNahda), le Congrès pour la République (CPR), le Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés (Ettakatol), le Parti Démocrate Progressiste (PDP), le Pôle Démocratique Moderniste (PDM), et la Pétition populaire pour la liberté, la justice et le développement (AlAridha). Classer ces six partis et mouvements selon des catégories de type conservateur/progressiste, religieux/laïc, libéral/social, populiste/élitiste, centriste/extrémiste est complexe en raison de leur diversité interne et des incessantes recompositions du champ politique depuis 2010. Par exemple, le PDM, qui était une alliance de quatre partis nouée pour les élections, et le PDP, ont disparu en 2012 avec la création de deux nouveaux partis :

le parti Républicain et la Voix démocratique sociale (Al-Massar). Nous nous contenterons simplement de préciser que le CPR, Ettakatol, le PDM et le PDP se définissent comme des partis de centre gauche et qu'ils se distinguent notamment par la stratégie adoptée vis-à-vis d'EnNahda (alliance pour les deux premiers et opposition pour les seconds). Par ailleurs, Al-Aridha, qui se définit comme un mouvement, plutôt que comme un parti, est caractérisée par des prises de position populistes.

Un espace politique transnational

30 Le premier niveau d'analyse compare la moyenne des votes à l'étranger et en Tunisie pour les six principaux partis et pour les petits partis et les listes indépendantes regroupés dans la catégorie « autres ». Le tableau 2 montre que EnNahda obtient un pourcentage de voix presque identique à l'étranger et en Tunisie, de même que Alaridha, toutefois sixième l'étranger au lieu de quatrième en Tunisie. La principale différence entre la Tunisie et l'étranger est le résultat des quatre principaux partis modernistes (CPR, Ettakatol, PDM, PDP), qui obtiennent chacun entre 3 et 4 points de plus à l'étranger. Ce résultat semble notamment s'expliquer par la moindre dispersion des voix en faveur des petits partis et des listes indépendantes à l'étranger.

Tableau 2: Les six principaux partis à l'étranger et en Tunisie

Partis	Étranger		Tunisie	
	Voix	Sièges	Voix	Sièges
EnNahda	36,6%	9	37,0%	80
AlAridha	6,1%	2	7,0%	24
CPR	12,1%	4	8,5%	25
Ettakatol	10,5%	2	6,9%	18
PDP	7,0%	0	3,8%	16
PDM	6,7%	1	2,6%	4
Autres	21,0%	0	34,3%	32
TOTAL (voix)	**207 701**	**18**	**3 846 204**	**199**

source: auteur à partir de ISIE

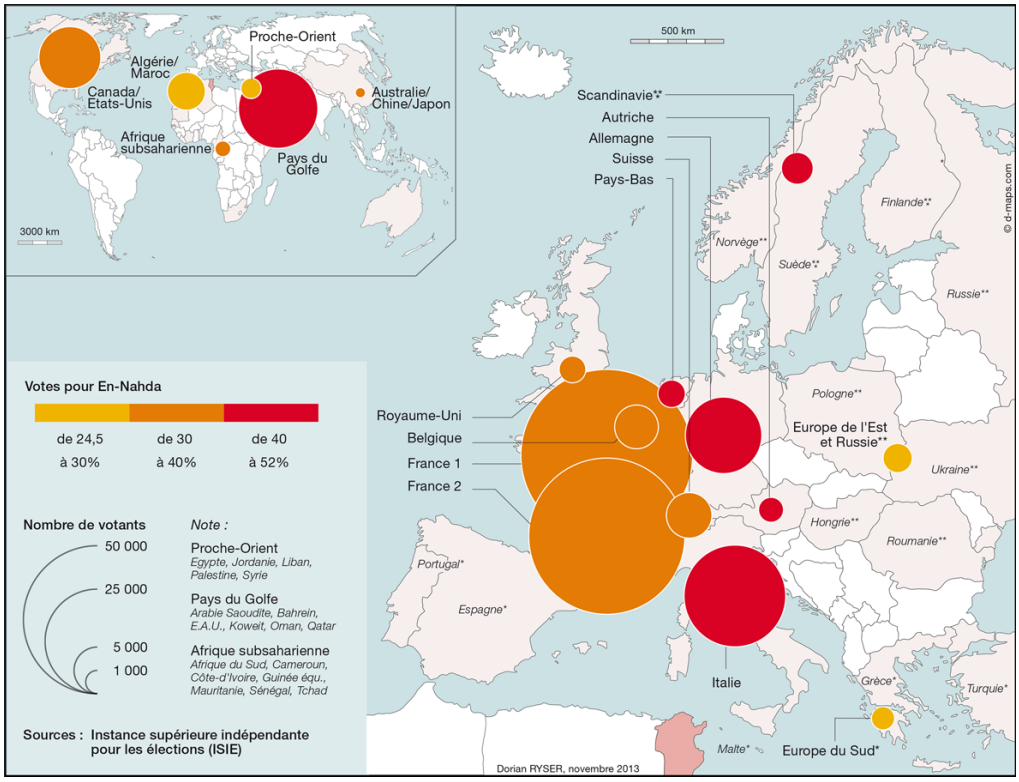
31 Ces résultats appellent plusieurs remarques. Tout d'abord, l'électorat à l'étranger reproduit assez fidèlement les principaux clivages sociopolitiques de l'électorat en Tunisie. Cela contredit l'idée d'une autonomie de l'électorat à l'étranger et suggère que les questions sociétales, identitaires et à dimension régionale qui divisent la Tunisie (laïcs/religieux, progressistes/conservateurs, « tunisianité »/arabité et islamité, villes/intérieur) sont pertinentes pour analyser le vote à l'étranger. Le succès (relatif) des partis modernistes indique moins une préférence pour ces derniers, qu'un effet de report en raison de la moindre dispersion des voix à l'étranger. C'est finalement l'absence[23] et/ou l'échec des petits partis et des listes indépendantes qui, au niveau global, caractérisent le mieux le vote à l'étranger. La préférence de l'électorat à l'étranger pour les grands partis peut s'expliquer par une moins bonne connaissance du champ politique postrévolutionnaire. Elle témoigne surtout de la faible représentation des petits partis dans les médias satellitaires et de la difficulté de faire campagne et de présenter des candidats à l'étranger, à moins de disposer de ressources importantes (financement, réseaux de militants, organisations partenaires). Ensuite, une préférence pour les partis modernistes, dont nous allons voir qu'elle ne semble pas pouvoir s'expliquer par l'influence supposée des pays d'accueil sur les migrants.

Un vote hétérogène selon le pays de résidence

32 Le deuxième niveau d'analyse, national, correspond aux résultats des circonscriptions de France 1, France 2, d'Italie et d'Allemagne, et aux résultats désagrégés par pays ou par régions (pour les pays avec des petits contingents de votants) des circonscriptions d'Amérique du Nord/reste de l'Europe et des pays arabes/reste du monde. Les cartes qui suivent présentent une géographie inédite et originale du vote à distance dont la représentation sur un planisphère montre d'évidents problèmes d'échelles en raison de la taille disproportionnée des circonscriptions et de la très inégale répartition des électeurs. Pour répondre à ces difficultés, plusieurs solutions ont été retenues : d'une part, des cercles de tailles différentes pour représenter le nombre de votants ; d'autre part, un fond de carte centré sur l'Europe avec un encart pour le reste du monde. Enfin, des classes distinctes ont été retenues pour EnNahda (rouge) ; le CPR et Ettakatol (série bleue) ; et le PDP, le PDM et AlAridha (série verte).

33 La carte des résultats de EnNahda souligne son succès dans l'ensemble des circonscriptions. Deux groupes de pays se distinguent : ceux où le mouvement islamiste obtient plus de 40 %, notamment dans le Golfe (52%), en Italie (49%), en Allemagne (42,9%) ; et ceux où il se maintient au dessus de 30 %, notamment en France 1 (33,7 %), en France 2 (30,9 %), et en Amérique du Nord (32,7 %). Enfin, un troisième groupe comprend quelques pays avec des petits contingents de votants où il affiche des contre résultats, notamment en Algérie/Maroc et au Proche Orient.

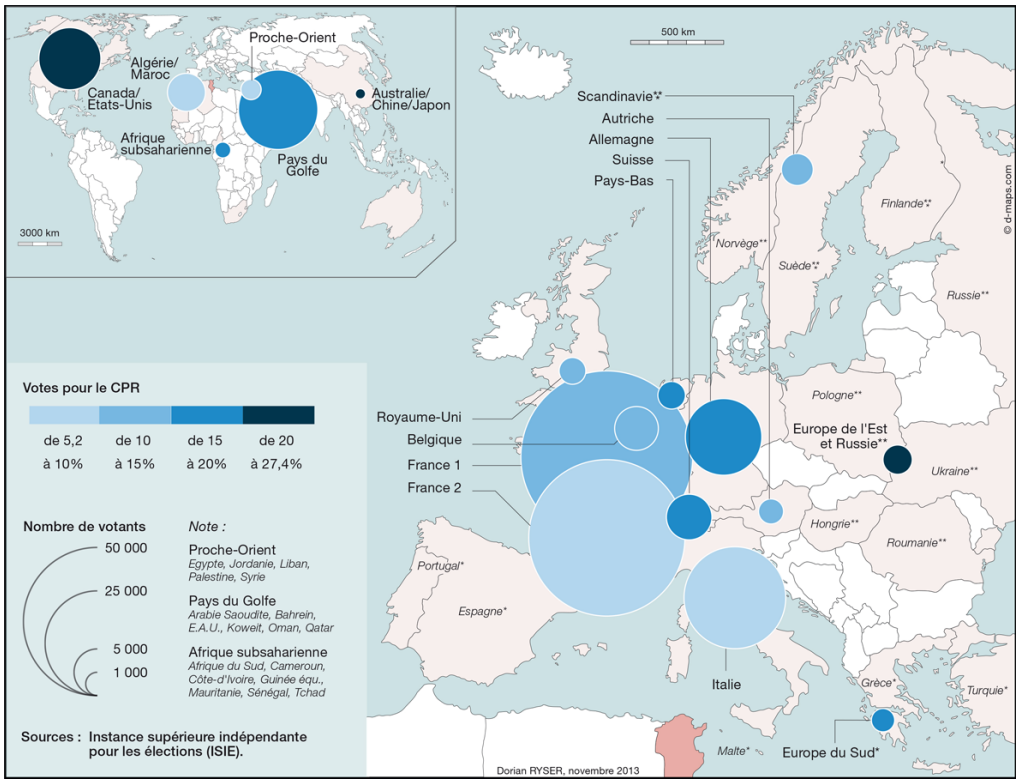
Carte 1 : Votes pour En-Nahda



Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

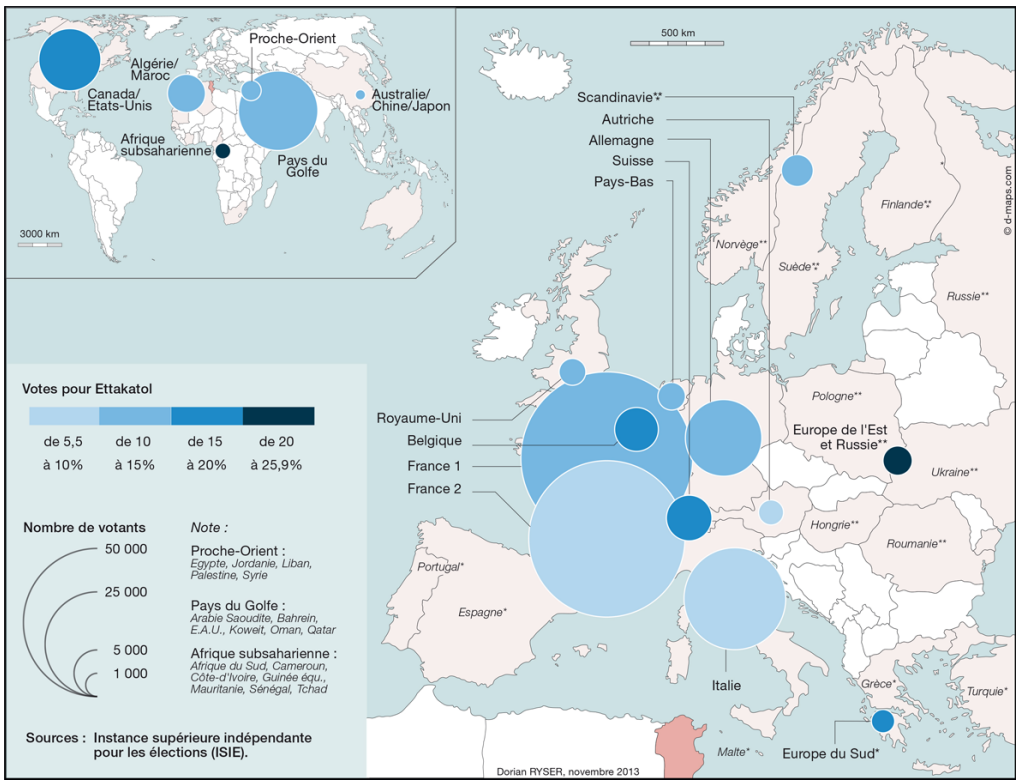
34 Les cartes du vote pour le CPR et pour Ettakatol présentent de nombreuses analogies, même si le CPR obtient généralement de meilleurs résultats qu'Ettakatol. Trois groupes de pays se distinguent avec, en particulier, l'Amérique du Nord à un extrême et l'Italie et France 2 à l'autre extrême. Dans les autres grandes circonscriptions, les résultats de ces deux partis sont proches de leur moyenne respective.

Carte 2 : Votes pour le CPR



Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

Carte 3 : Votes pour Ettakatol

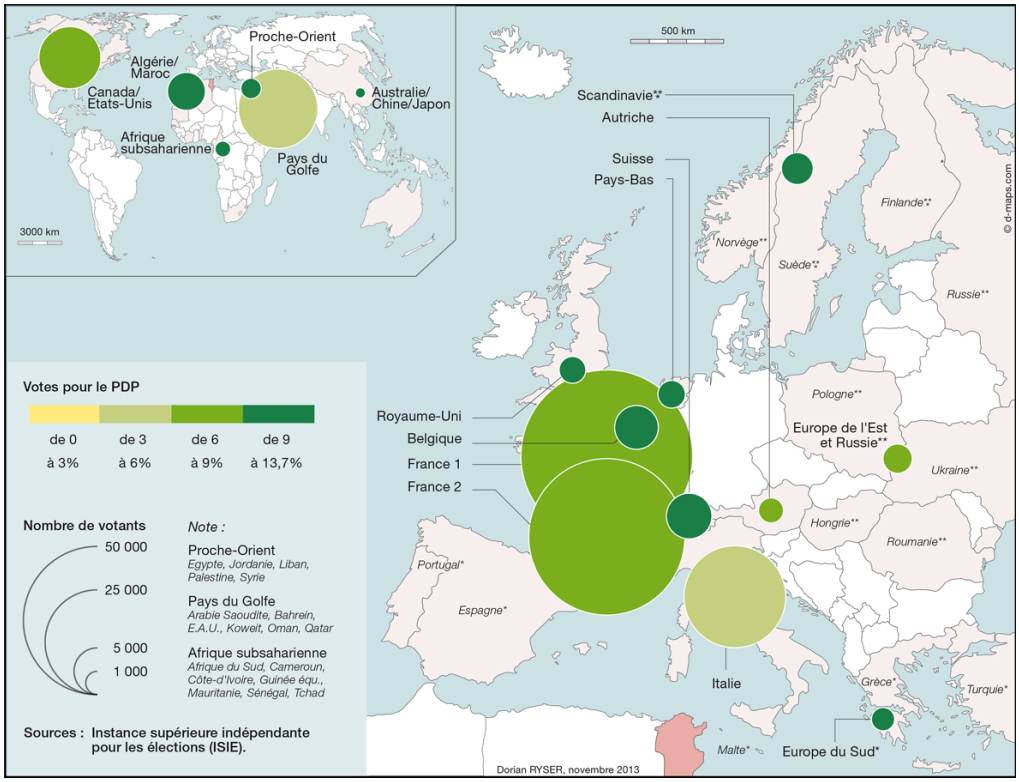


Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

35 Enfin, les cartes de résultats du PDP, du PDM, et d'AlAridha présentent des différences intéressantes. D'un côté, le PDP et le PDM suivent des tendances relativement similaires, bien que le second soit plus souvent plus faible que le premier. De l'autre, les résultats d'AlAridha sont fortement contrastés avec des scores généralement faibles sauf en Italie,

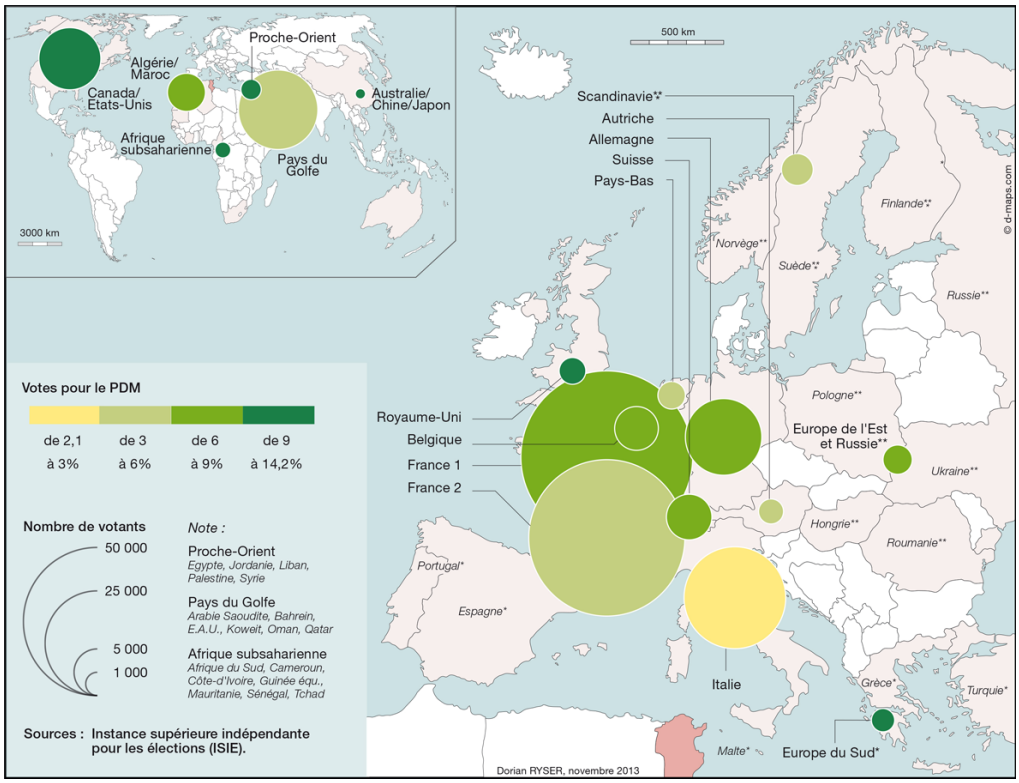
France 2, Allemagne (8,2%). En relation avec le premier tableau, sur la participation, la carte du vote pour AlAridha montre que cette dernière bénéficie d'une abstention forte.

Carte 4 : Votes pour le PDP



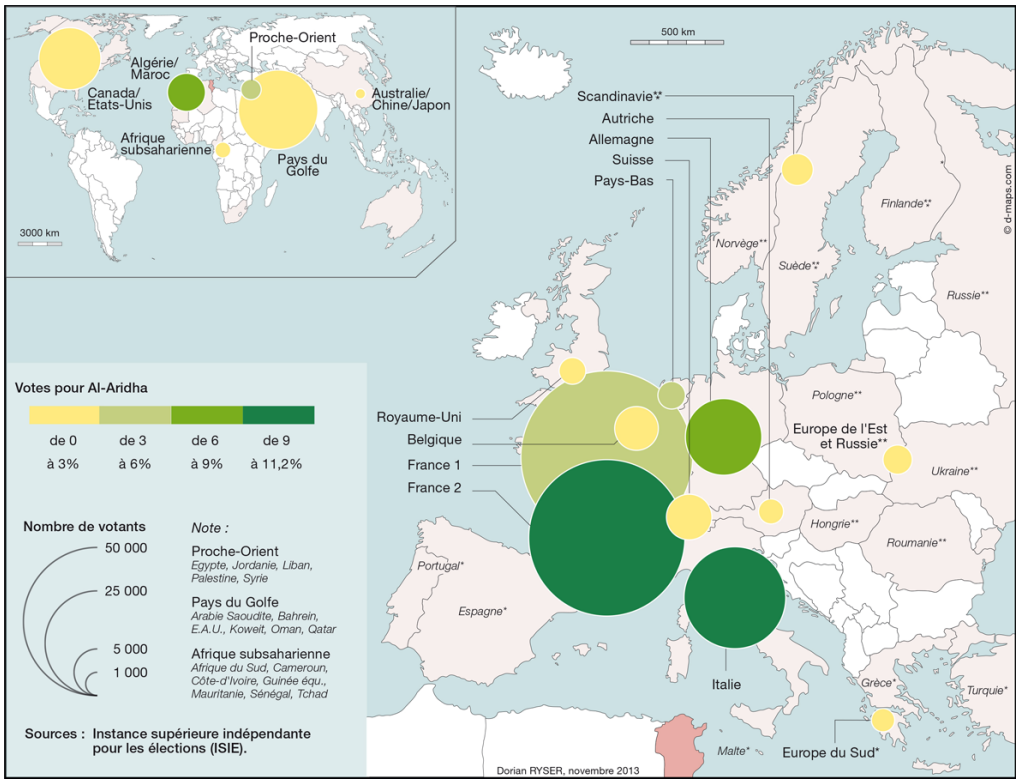
Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

Carte 5 : Votes pour le PDM



Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

Carte 6 : Votes pour Al-Aridha



Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

36 Ces cartes montrent, tout d'abord, que l'analyse du vote à distance ne peut pas se réduire à la nature des régimes politiques et sociaux des pays de résidence. L'opposition binaire entre l'influence supposément progressiste des démocraties occidentales et celle réactionnaires des pays arabes ne semble pas pertinente. En effet, les résultats sont très hétérogènes parmi les pays occidentaux, mais aussi parmi les pays arabes. Outre l'opposition entre Maghreb et Moyen-Orient, d'une part, et pays du Golfe, d'autre part, une lecture approfondie des résultats dans le Golfe montre des différences significatives selon la ville de résidence (Dubaï versus Oman).

37 Par ailleurs, deux cas de figure peuvent être distingués concernant les résultats de EnNahda et des partis modernistes à l'étranger. Les pays où EnNahda et les partis modernistes s'excluent mutuellement : d'une part, l'Italie, où EnNahda réalise son meilleur score et les partis modernistes leurs plus mauvais ; d'autre part, l'Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, la France 1, où la situation est inversée. Ensuite, les circonscriptions où EnNahda et les partis modernistes suivent la même tendance : un score supérieur à leur moyenne respective, comme en Allemagne et dans les pays du Golfe, et inférieur, comme en France 2, où la dispersion des voix est particulièrement élevée.

38 Le manque de données statistiques précises sur les Tunisiens à l'étranger rend difficiles les corrélations entre le vote et les variables lourdes, comme le fait Alia Gana (2012) pour le vote en Tunisie, qui souligne la très forte corrélation entre les comportements électoraux et les grandes caractéristiques sociales, démographiques et économiques des territoires. Toutefois, il est intéressant de souligner que les partis modernistes obtiennent de meilleurs résultats en Amérique du Nord, où la part des migrants qualifiés est plus importante, au contraire de l'Italie, où l'immigration est moins qualifiée et où EnNahda et AlAridha obtiennent de très bons résultats.

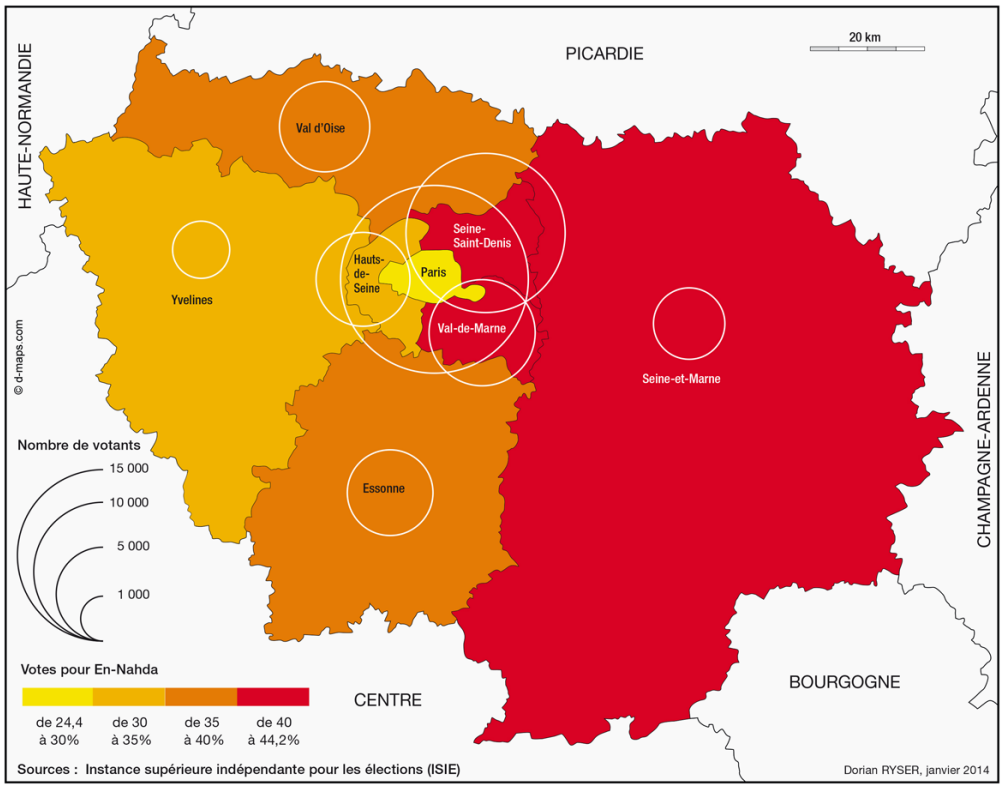
Les dynamiques locales du vote : l'exemple de l'Île-de-France

39 Le troisième et dernier niveau d'analyse présente les résultats agrégés des bureaux de vote par département pour l'Île-de-France. Cette dernière concentre 80 % du total des votes de la circonscription de France 1 et compte un nombre important de bureaux de vote déployés dans les huit départements franciliens[24]. Les bureaux situés à Paris et en Seine Saint Denis ont drainé la plus grande part des votants franciliens. La possibilité de voter avec sa carte

d'identité sans être inscrit sur les listes électorales a sans doute eu pour effet d'attirer à Paris des électeurs résidents dans d'autres départements. Malgré cette limite, l'intérêt des résultats des six principaux partis en Île-de-France est de présenter de fortes oppositions territoriales entre les départements qui votent pour EnNahda et ceux qui votent pour les partis modernistes. Deux classes ont été retenues pour EnNahda (rouge) et pour les cinq autres partis (série verte).

40 La carte de résultats de EnNahda illustre une large domination dans l'ensemble des bureaux de vote franciliens avec toutefois une forte opposition Est/Ouest. EnNahda obtient son meilleur score en Seine-Saint-Denis (44,2 %) et son score le plus faible à Paris (24,4 %). Une lecture plus fine des résultats indique également une division Nord/Sud, qui n'apparaît pas sur la carte, avec un score proche de 40 % dans le Val d'Oise contre un score proche de 35 % dans l'Essonne.

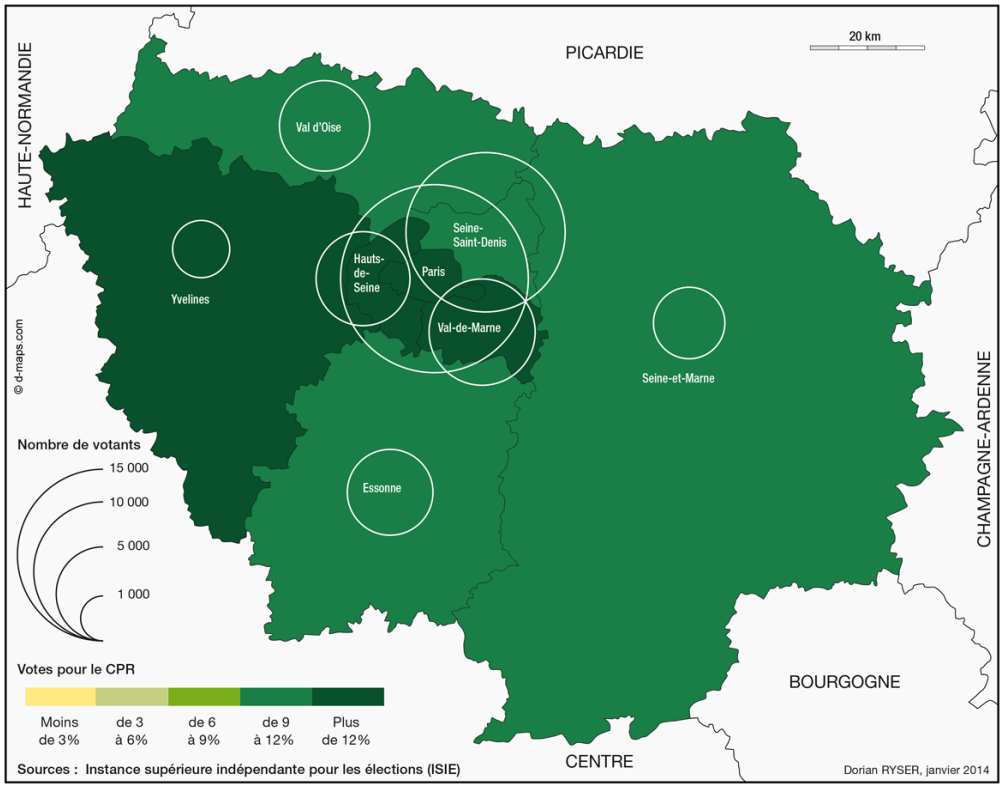
Carte 7 : Votes pour En-Nahda en Ile-de-France



Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

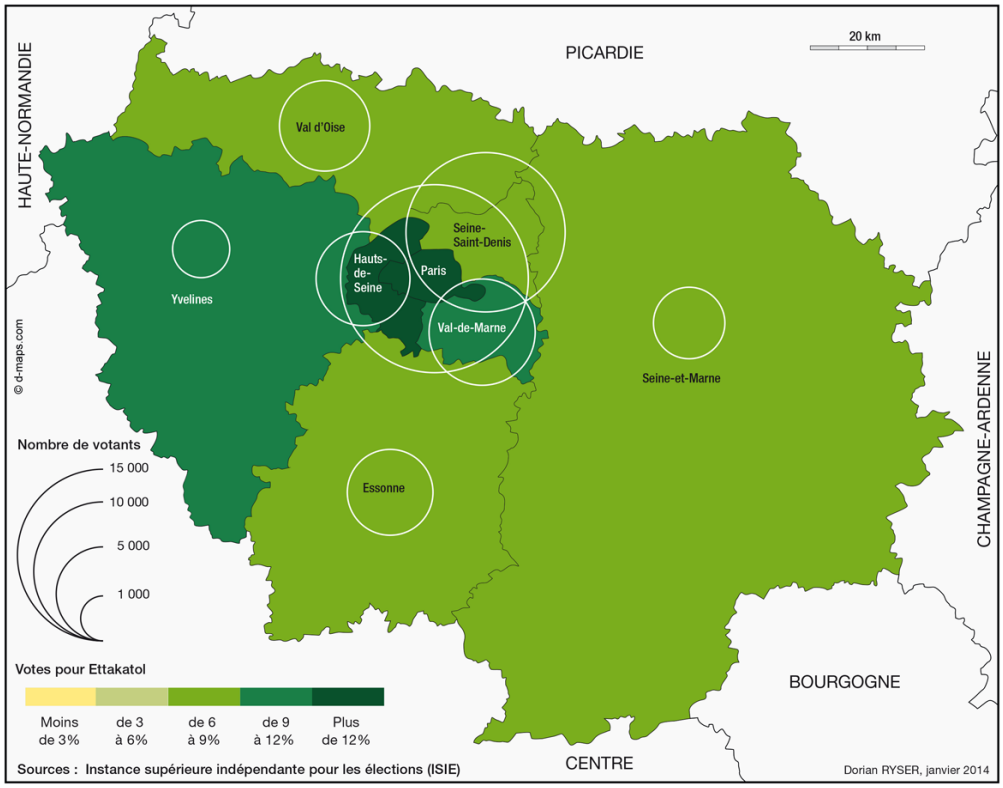
41 Cette opposition Est/Ouest se retrouve dans les cartes du vote pour le CPR et pour Ettakatol, qui présentent une symétrie inversée par rapport à EnNahda. Le CPR obtient ses meilleurs résultats à Paris et dans les Hauts-de-Seine, comme Ettakatol, mais il réalise de très bons scores dans les Yvelines et le Val de Marne, et se maintient dans les autres départements, à la différence d'Ettakatol.

Carte 8 : Votes pour le CPR en Ile-de-France



Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

Carte 9 : Votes pour Ettakatol en Ile-de-France

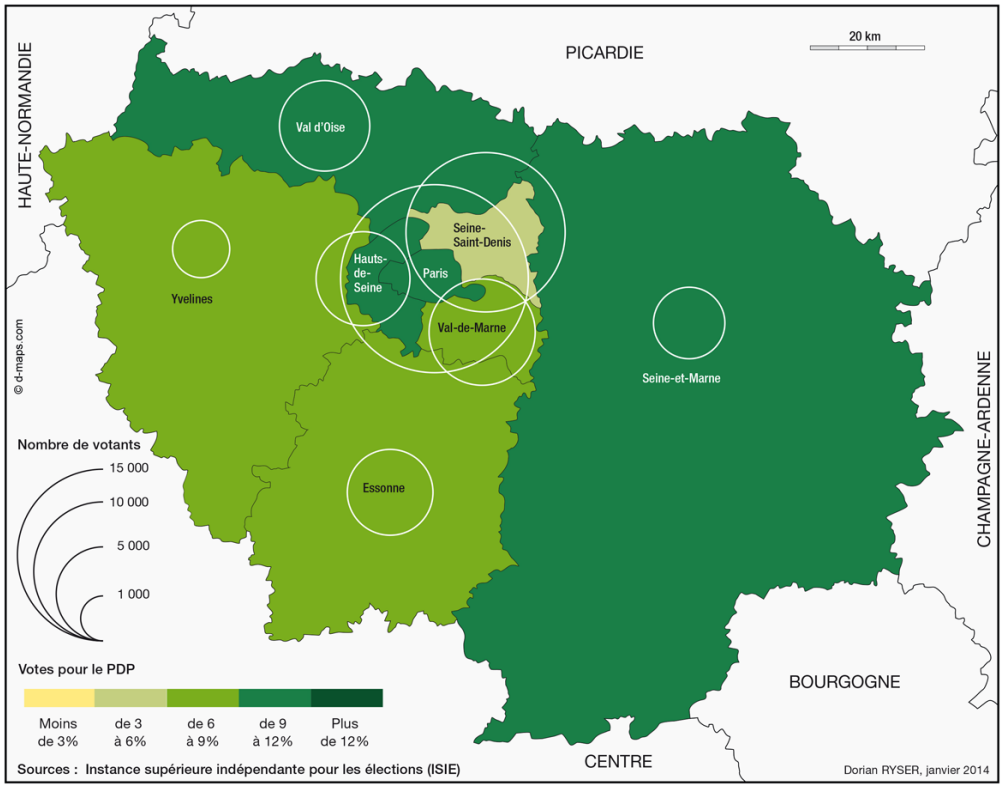


Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

42 Les cartes du vote pour le PDP, le PDM et Al-Aridha présentent une configuration sensiblement différente puisque, tout en confirmant l'opposition Est/Ouest, le vote pour ces trois partis est marqué par une opposition de type centre/périphérie. En effet, le vote pour le PDP et pour le PDM reproduit l'opposition entre Paris et les Hauts-de-Seine, d'une part, et la

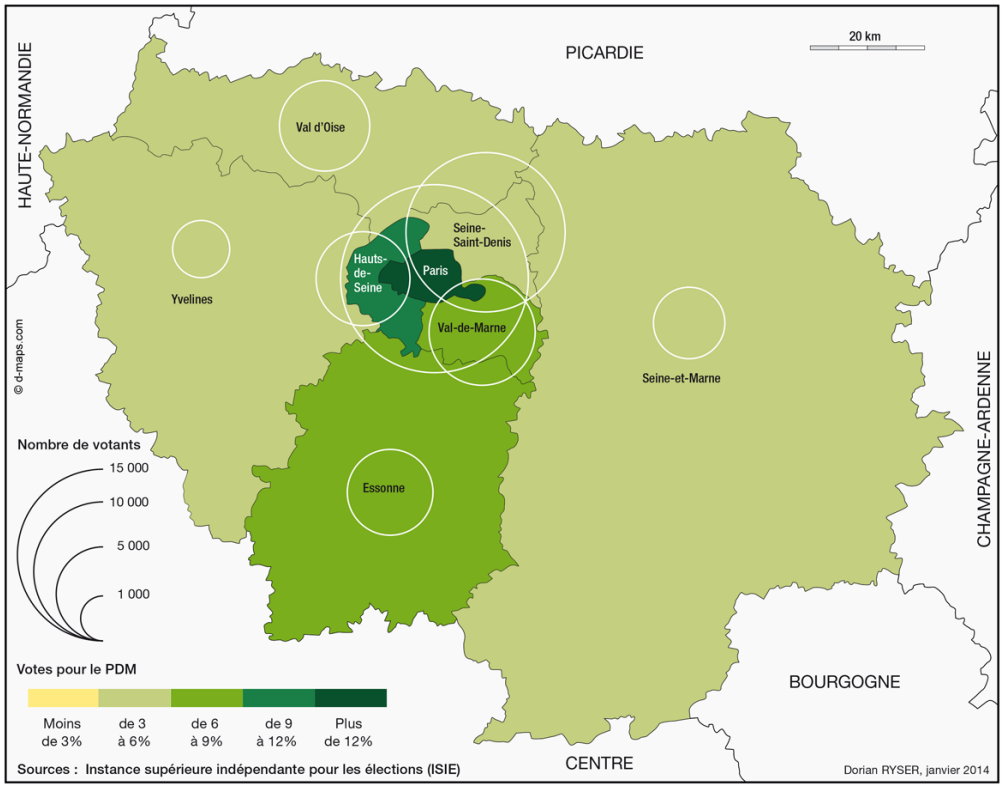
Seine-Saint-Denis, d'autre part, mais ces deux partis présentent des tendances très différentes dans les autres départements, où le PDP obtient de bons résultats, à la différence du PDM. Enfin, le vote pour Al-Aridha se distingue nettement de l'ensemble des autres partis puisqu'il se caractérise par une opposition centre/périphérie.

Carte 10 : Votes pour le PDP en Ile-de-France



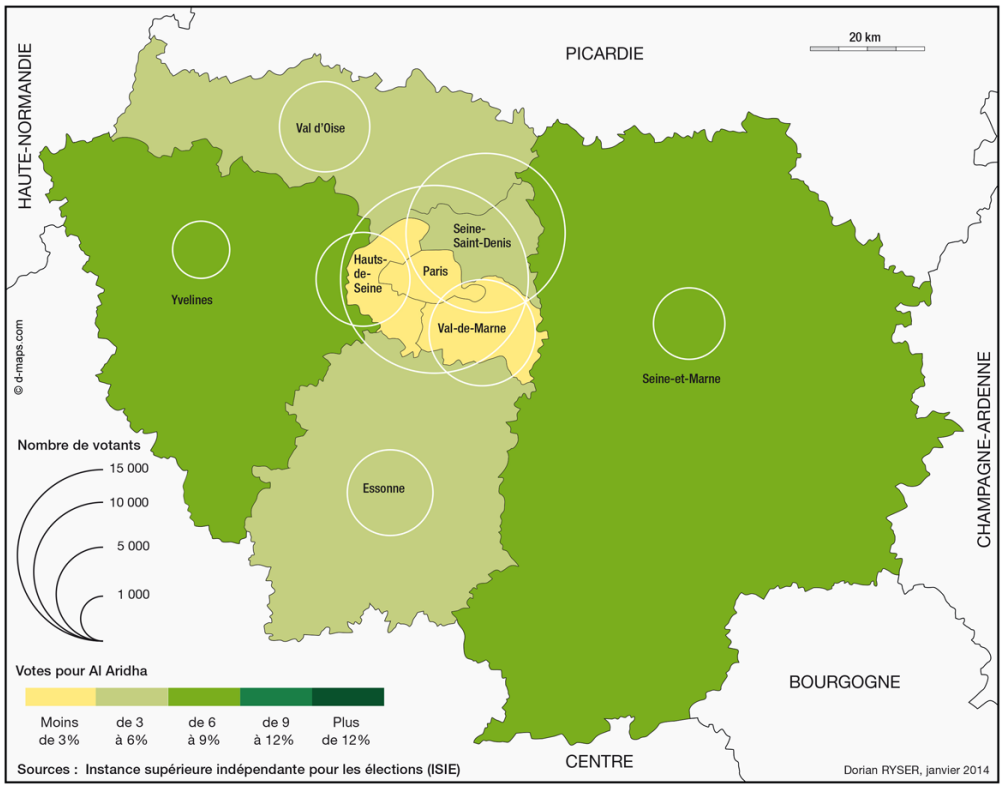
Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

Carte 11 : Votes pour le PDM en Ile-de-France



Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

Carte 12 : Votes pour le Al Aridha en Ile-de-France



Sources : Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE)

43 Si la géographie du vote tunisien en Île-de-France reproduit de façon frappante les inégalités socio-économiques de ce territoire, son interprétation ne saurait se réduire à une opposition schématique entre un vote islamiste en Seine-Saint-Denis contre un vote progressistes à Paris intra-muros. Ces résultats invitent plutôt à mener d'autres recherches pour mieux comprendre les dynamiques du vote à distance, en particulier au niveau local, notamment les différents relais des partis politiques tunisiens au sein du secteur associatif et des organisations partisanes des pays de résidence sur la base de valeurs communes (organisations musulmanes ; partis laïcs ; etc.).

Conclusion

44 À travers une géographie de l'élection tunisienne de 2011 dans les circonscriptions de l'étranger, cette contribution met en évidence la pertinence de l'approche géographique et de l'analyse multi-échelles pour étudier le vote à distance, alors que cette forme de participation électorale transnationale est souvent perçue comme déterritorialisée. Les élections à distance apparaissent, au contraire, comme des élections « comme les autres ». La participation y dépend largement du « coût » de l'acte électoral. Le vote, tout en reproduisant les principaux clivages du pays d'origine, répond à des dynamiques locales et nationales (selon le pays de résidence). Dans cette perspective, la géographie du vote à distance apparaît comme un outil pour tracer les contours des espaces migratoires et comme une porte d'entrée pour analyser l'insertion des migrants dans une multiplicité de réseaux.

Bibliographie

BAUBÖCK, R., 2007, « Stakeholder Citizenship and Transnational Political Participation: A Normative Evolution of External Voting », *Fordham Law Review*, vol. 75, n°5, p. 2393-2447.

BENDANA, K., 2012, « Le parti Ennahdha à l'épreuve du pouvoir en Tunisie », *Confluences Méditerranée*, vol. 3, n°82, p. 189-204.

BOUBAKRI, H., 2013, « Migration internationale et révolution en Tunisie », *MPC Rapport de recherche*, 2013/01.

BOUBAKRI, H., MAZELLA, S., 2011, « L'horizon transnational d'une famille tunisienne élargie », *Autrepart*, vol. 1, n°57-58, p. 111-126.

BRACONNIER, C., 2009, *Une autre sociologie du vote. Les électeurs dans leurs contextes : bilan et perspectives*, Paris, Université de Cergy-Pontoise.

BRACONNIER, C., DORMAGEN, J.Y., 2007, *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire,* Paris : Gallimard.

BRAND, L., 2006, *Citizen's Abroad: Emigration and the States in the Middle East and North Africa,* Cambridge, Cambridge University Press.

BRAND, L., 2010, « Authoritarian States and Voting from Abroad », *Comparative Politics*, vol. 43, n °1, p. 81-99.

BRAND, L., 2013, « Arab uprisings and the changing frontiers of transnational citizenship: voting from abroad in political transition », *Political geography*, in press.

CARIM, 2010, *Profil migratoire Tunisie*, RSCAS/EUI.

CATUSSE, M. (2012) « 'Tunisie et Égypte aux urnes !' Révolution ou restauration de la sociologie électorale ? », *Confluences Méditerranée*, vol. 3, n°82, p. 29-50.

CHERIF FERJANI, M., 2012, « Révolution, élections et évolution du champ politique tunisien », *Confluences Méditerranée*, vol. 3, n°82, p. 107-116.

CHOUIKHA, L., 2012, « L'Instance Supérieure Indépendante pour les élections et le processus électoral tunisien : un témoignage de l'intérieur », *Confluences Méditerranée*, vol. 3, n°82, p. 171-185.

COLLYER, M., 2006, « Transnational political participation of Algerians in France. Extra-territorial civil society versus transnational governmentality », *Political Geography*, vol. 25, n°7, p. 836-849.

COLLYER, M., VATHI, Z., 2007, « Patterns of Extra-territorial Voting », *Working paper,* T22, Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty.

ESCOBAR, C., ARANA, R., McCANN, J.A., 2014, « Expatriate voting and migrants' place of residence : explaining transnational participation in Colombian elections », *Migration Studies*, in press.

DEDIEU, F., CHAUVET, L., GUBERT, F., MESPLE-SOMPS, S., SMITH, E, 2013, « Les 'batailles' de Paris et de New York. Une analyse du comportement électoral transnational des migrants sénégalais en France et aux États-Unis », *Revue française de science politique*, vol. 63, n°5, p. 865-892.

DOCQUIER, F., LODIGIANI, E., RAPOPORT, H., SCHIFF, M., 2011, « Emigration and Democracy », *IZA Discussion Papers,* n° 5496.

DOT-POUILARD, N., 2013, *Tunisie : la révolution et ses passés*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque de l'iReMMO.

EL BARADEI, L., WAFA, D., GHONEIM, N., 2012, « Assessing the Voting Experience of Egyptians Abroad: Post the January 25 Revolution », *Journal of US-China Public Administration*, vol. 9, n°11, p. 1223-1243.

GAMBLIN, S. (dir.), 1997, *Contours et détours du politique en Egypte. Les élections législatives de 1995*, Paris, L'Harmattan.

GANA, A., VAN HAMME, G., BEN REBAH, M., (2012) « Géographie électorale et disparités socioterritoriales : les enseignements des élections pour l'assemblée constituante en Tunisie », *L'Espace politique*, vol. 3, n°18 (p. 1-22).

GEISSER, V., 2009, « Immigration et mobilisations musulmanes à Marseille », *Cahiers de la Méditerranée,* n°78, p. 13-31.

GILDAS, S., 1979, *L'espace des travailleurs tunisiens en France. Structure et fonctionnement d'un champs migratoire internationale*, Poitiers, Gildas Simon.

International IDEA, 2007, *Voting from abroad. The International IDEA Handbook.* Stockholm and Mexico, International IDEA and The Federal Electoral Institute of Mexico.

ITZIGSOHN, J., VILLACRES, D, 2008, « Migrant political transnationalism and the practice of democracy: Dominican external voting rights and Salvadoran home town associations », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 31, n°4, p. 664-686.

LAFLEUR, J.M., 2013, *Transnational Politics and the State. The External Voting Rights of Diaspora*, New York and London, Routledge.

LIECKEFETT, M., 2012, « La Haute Instance et les élections en Tunisie : du consensus au 'pacte politique' ? », *Confluences Méditerranée*, vol. 3, n°82, p. 133-144.

LEVITT, P., « Social remittances : migration driven local-level forms of cultural diffusion », International Migration Review, vol. 32, n°4, p.926-948.

LOPEZ-GUERRA, C., 2005, « Should Expatriates Vote? », *The Journal of Political Philosophy*, n°13, pp. 216-234.

RUBIO-MARIN, R., 2006, « Transnational Politics and the Democratic Nation-State: Normative Challenges of Expatriate Voting and Nationality Retention of Emigrants », *New York University Law Review*, n°81, pp. 117-147.

SLIMAN, L., KHLIF, W., 2009, « Les compétences tunisiennes à l'étranger : peut-on parler d'une diaspora scientifique ? », *L'Année du Maghreb*, n°5, p. 421-436.

SKULTE-OUAISS, J., TABAR, P., 2014, « Strong in Their Weakness or Weak in Their Strength? The Case of Lebanese Diaspora Engagement with Lebanon », *Immigrants Minorities: Historical Studies in Ethnicity, Migration and Diaspora*, in press.

TINTORI, G., 2009, « The Transnational Political Practices of 'Latin American Italians' », *International Migration,* vol. 49, n°3, p. 168-188.

OUESLATI, A., 2009, « Les Tunisiens en France, 40 ans après : nouvelle photographie et dynamique spatio-temporelle », in Dubus G., Oueslati, A., (dir.) *Regards sur les migrations tunisiennes*, Agadir, Editions Sud Contact, p.13-32.

VERDEIL, E., 2012, « La participation aux élections tunisiennes : un regard géographique », *Rumor*, en ligne : http://rumor.hypotheses.org/2277

ZAKI, L., 2009, *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala.

Notes

1 L'expression *Tunisiens à l'étranger* est l'expression officielle, comme dans Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE). Certaines associations tunisiennes à l'étranger utilisent l'expression *Tunisiens de l'étranger*, comme l'Association des Tunisiens de France (ATF). À l'évidence, aucune de ces deux expressions ne reflète vraiment la complexité de la relation triangulaire entre les migrants, le pays d'origine et le pays d'accueil. Le choix d'utiliser l'expression *Tunisiens à l'étranger* dans ce texte est justifié par l'objet de recherche (le vote à distance) caractérisé par une relation directe avec le pays d'origine.

2 Consulats de Paris, Pantin et Strasbourg pour France 1 et de Lyon, Grenoble, Marseille, Nice et Toulouse pour France 2.

3 Voir http://www.slateafrique.com/59675/ennahda-france-ben-ali-tunisie

4 Les résultats détaillés du vote à l'étranger ne sont pas disponibles sur le site internet de l'ISIE (www.isie.tn) qui présente seulement les résultats agrégés au niveau des circonscriptions, à la différence de la Tunisie, où les résultats de chaque bureau de vote sont accessibles en ligne. L'auteur remercie Kamal Jendoubi, président de l'ISIE en 2011, et les responsables des IRIE à l'étranger pour leur aide dans la collecte de ces données.

5 Les cartes ont été conçues par Dorian Ryser (CERI/Sciences Po.) qui est vivement remercié pour ses conseils précieux.

6 Le nombre de pays ayant adopté des dispositions pour permettre le vote à distance a été multiplié par quatre entre 1991 et 2011, passant de 31 à approximativement 130.

7 L'Agence tunisienne pour la coopération technique (ATCP), créée dès 1972, se spécialise progressivement dans la migration de travail vers les pays exportateurs de pétrole (Libye, pays du Golfe). Parallèlement, l'OFPE, réorganisée à plusieurs reprises dans les années 1980, devient finalement en 1993 l'Agence nationale pour l'emploi et les travailleurs indépendants (ANETI).

8 Voir le Cahier de doléances des Assises de l'immigration tunisienne qui demande notamment le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections générales pour les Tunisiens à l'étranger, la redéfinition des circonscriptions électorales dans les pays d'accueil afin que les Tunisiens à l'étranger soient véritablement représentés, l'instauration d'une structure de contrôle des élections dans les pays d'accueil, et la possibilité pour les Tunisiens en situation irrégulière dans les pays d'accueil de voter. Voir http://www.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Cahier_de_Doleances_MPV3_Mabrouki_Tunis.pdf

9 Le nombre de sièges attribué à chaque liste est défini en divisant le total des voix obtenu par chaque liste par le quotient électoral. La première répartition effectuée, les restes sont répartis selon la méthode du « plus fort reste ».

10 Interview avec Hazem Ben Aissa, trésorier de l'IRIE France 1, 26 octobre 2011, Paris.

11 Voir http://www.rfi.fr/afrique/20111023-elections-tunisie-participation-depasserait-70/

12 Voir http://mobile.agoravox.fr/actualites/international/article/desinformation-la-veritable-1033500 - L'ISIE a finalement adopté cette méthode de calcul dans les tableaux qui présentent l'ensemble des résultats de l'élection (voir www.isie.tn/Ar/image.php?id=755)

13 En France, par exemple, la participation est calculée à partir du nombre d'inscrits sur les listes électorales, tandis qu'aux États-Unis elle est estimée à partir de la population en âge de voter (Braconnier et Dormagen, 2007).

14 Décret-loi 2011-35 du 10 mai 2011.

15 Les estimations diffèrent selon les sources. Le 2 août, à l'expiration du délai d'inscription, les inscrits volontaires représentaient un quart des électeurs potentiels (voir http://www.aljazeera.com/indepth/features/2011/07/201173112362955516 2.html). À la mi-août, après l'extension du délai d'inscription, les inscrits volontaires représentaient approximativement la moitié de l'électorat, selon le président de l'ISIE Kamal Jendoubi (interview le 11 octobre 2013, Paris).

16 À l'exception du Canada où les électeurs peuvent s'inscrire par courrier ou e-mail.

17 Interview avec Hazem Ben Aissa, *op. cit.*

18 Interview avec Adnan Mokrani, président de l'IRIE Italie, 6 novembre 2012, Rome.

19 Interview avec Hazem Ben Aissa, *op. cit.*

20 Le Canada a d'abord refusé la tenue de l'élection tunisienne sur son territoire, arguant que la création de circonscriptions de l'étranger portait atteinte à sa souveraineté nationale, avant d'autoriser le vote dans les consulats uniquement.

21 Le calcul de la participation au niveau des bureaux de vote à l'étranger pose de nombreux problèmes. Dans la circonscription de France 1, 37 bureaux de vote sur 64 présentent des résultats incohérents au niveau du nombre d'inscrits « volontaires », « automatiques » et « complémentaires », par rapport au nombre « d'inscrits ayant voté » et au nombre de « bulletins extraits de l'urne ». Par ailleurs, à Paris intra-muros, les inscrits « automatiques » ont été regroupés dans des bureaux *ad hoc*, qui présentent donc une participation anormalement faible.

22 Interview avec Hazem Ben Aissa, *op. cit.*

23 Alors qu'en Tunisie le nombre de listes par circonscription est souvent supérieur à cinquante, et parfois proche de cent, il est d'une vingtaine à l'étranger, à l'exception de France 1, où il atteint presque cinquante.

24 En Île-de-France, les bureaux de vote étaient installés au consulat, à l'ambassade, au centre culturel tunisien, et à la mairie du 11e et du 12e arrondissement pour Paris ; au consulat de Pantin et au centre socioculturel tunisien d'Aubervilliers pour la Seine-Saint-Denis ; et dans des salles mises à disposition par les communes pour les autres départements (à Asnières pour les Hauts-de-Seine ; à Créteil pour le Val-de-Marne ; à Sarcelles et Argenteuil pour le Val-d'Oise ; à Melun, Meaux et Lognes pour la Seine-et-Marne ; à Corbeil, Les Ulis, Epinay, et Massy pour l'Essonne ; et à Trappes pour les Yvelines).

Pour citer cet article

Référence électronique

Thibaut Jaulin, « Géographie du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger », *L'Espace Politique* [En ligne], 23 | 2014-2, mis en ligne le 04 juillet 2014, consulté le 19 mai 2015. URL : http://espacepolitique.revues.org/3099 ; DOI : 10.4000/espacepolitique.3099

À propos de l'auteur

Thibaut Jaulin
Boursier Marie Curie
CERI/Sciences Po.
thibaut.jaulin@sciencespo.fr

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumés

En octobre 2011, plus de 200 000 Tunisiens à l'étranger ont voté avec leurs concitoyens en Tunisie pour élire l'Assemblée constituante. À partir de résultats détaillés et inédits, cet article propose une cartographie originale du vote tunisien à distance. Il met en évidence les disparités du vote à l'étranger en fonction du lieu de résidence. Outre la participation, l'article présente les résultats des principaux partis tunisiens au niveau des pays de résidence et dans les bureaux de vote pour l'Île-de-France. Par là, l'auteur souligne la pertinence de l'approche géographique et de l'analyse multi-échelles pour les élections à distance.

The geography of overseas voting: The 2011 Tunisian election abroad

In October 2011, more than 200 000 Tunisians abroad voted along with their fellow citizens in Tunisia to elect the Constituent Assembly. Based on detailed and original results, the paper presents innovative maps of the Tunisian overseas voting. It underlines the disparity of the Tunisian voting behaviour depending on the place of residence. In addition to the voter turnout, this paper presents the results of the main Tunisian parties at the country level (worldwide) and at the level of each pooling station (Paris and suburbs). By doing so, the author emphasizes the relevance of geographical approach and multi-scaled analysis for overseas voting.

Entrées d'index

Mots-clés : Tunisie, élection, vote à distance, migration, transnationalisme, binational, transitions politiques
Keywords : Tunisia, election, voting from abroad, migration, transnationalism, binational, political transitions